

LA REDEFINITION DE L'INTERVENTIONNISME ETATIQUE

*Habib BEN BAYER **

*Basudeb CHAURHURI ***

I. INTRODUCTION

Les années 1980 ont été caractérisées par des tentatives de la part des décideurs pour réduire le rôle de l'Etat. La restriction étatique ou la privatisation des entreprises publiques a marqué de manière évidente ces tentatives. Des pays qui ont traditionnellement favorisé un rôle prééminent pour l'Etat ne considèrent plus ce processus comme une «hérésie». La privatisation a été utilisée pour couvrir plusieurs distinctions, et possibilités probables, moyens de changer les rapports entre les gouvernements et le secteur privé. Ce changement dans la détention de la propriété va de pair avec un changement du mode de «gouvernance» de l'entreprise. Parmi les plus importants changements, il y a la dénationalisation, la dérégulation et le désengagement.

Parmi les défenseurs de la privatisation certains agissent à partir d'une prémisse idéologique. Ils admettent la possibilité de privatiser plusieurs activités et fonctions plutôt que de les maintenir sous la propriété étatique. Leurs argumentations sont basées sur des profondes convictions bien ancrées au sujet de l'efficacité de la liberté commerciale et l'importance de droit de propriété en guidant le comportement d'entreprise. Ils supposent implicitement, que la fonction essentielle de toute entreprise est d'opérer aussi efficacement que possible et la privatisation constitue la seule voie d'y parvenir.

*Maître de Conférences à la faculté des sciences économiques, de gestion de l'université d'Oran, chercheur associé à G.E.M.M.A, université de Caen.

**Maître de conférences, chercheur à G.E.M.M.A, université de Caen.

D'autres voient la privatisation comme un moyen pour corriger les déficiences des entreprises étatiques. Pour eux, la privatisation constitue une solution pragmatique aux problèmes de ces dernières. Leur but est un changement constructif à travers la privatisation.

Le paradoxe de la privatisation qui consiste à admettre qu'elle contribue à l'efficacité économique provient du fait de l'adhésion au principe que les gestionnaires du secteur privé sont sujets à des stimulants et disciplines différents, et plus exigeants que ceux qui s'appliquent à leurs équivalents du secteur public (Kay et Thompson 1986). Quant au fait d'admettre que la privatisation corrige les défaillances des entreprises publiques, cette conviction est issue de l'analyse néo-classique renouvelée par la théorie des « choix publics », qui souligne les dysfonctionnements inhérents au secteur public et ses conséquences préjudiciables sur l'ensemble de l'économie (Srinivasan T. N. 1985).

La privatisation a été initiée à grande échelle d'abord en grande Bretagne. Elle a concerné des entreprises qui opéraient dans les marchés où les firmes du secteur privé étaient dominantes. Ce processus s'est étendu au monopole du secteur public. Il fut ensuite rapidement déployé au Pvd, sous l'élan d'un fort support par la communauté de donateurs internationaux, le besoin de réduire les dépenses gouvernementales en présence de crises fiscales après les chocs pétroliers des années 1970, et un climat idéologique et intellectuel propice à l'interventionnisme étatique dans l'économie.

L'analyse débute par une présentation des justifications théoriques de la privatisation qui ont fait l'objet de développements dans la littérature. Une question fondamentale qui s'y rapporte ensuite est liée au rythme et à la séquence des mesures de privatisations. Cet aspect fondamental consiste à traiter aussi du rapport existant entre la privatisation et la libéralisation. Ces deux aspects concourent dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de manière à débattre de leur prépondérance à résoudre les inefficiences régulatrices et productives.

La privatisation conçue comme une partie du programme de stabilisation est assimilée à une catégorie de réformes institutionnelles à la différence de la seconde, qui est définie comme un « changement » des prix pratiqués dans l'économie. Ceci nous emmène ensuite à révéler les particularités liées à ce processus qui subsistent particulièrement dans les pays en développements de manière à répondre aux discussions théoriques et hypothèses liés aux obstacles de la privatisation.

II. LES JUSTIFICATIONS THEORIQUES

Les décideurs dans les Pvds se cantonnent pour l'essentiel à justifier la privatisation à l'insatisfaction de la performance des entreprises publiques et un fort désir de réduire les distorsions étatiques dans l'économie. Elles ont généré une perte du welfare dont le fondement se base sur la théorie des droits de propriété. La revue des arguments théoriques concourant à sa légitimité sur le plan micro-économique exploite l'idée que l'entreprise privée possède une capacité intrinsèque à se montrer plus performante que son homologue publique. La différence se manifesterait à travers des phénomènes d'inefficiences techniques qui caractérisent un état de la production à l'intérieur d'un cadre régi par les principes de « l'optimalité parétienne » (Plane 1995). Ce niveau d'analyse reprend les notions de droits de propriété pour replacer aussi le comportement des gestionnaires soumis à des injections internes (appréciation des actionnaires) et externes (atténuation des dérives grâce à des coûts de contrôle et de surveillance propre à l'analyse des coûts transactionnels) que reprend Leibenstein (1989) pour parvenir à justifier la relative supériorité de l'efficacité des entreprises privées.

Les programmes de privatisation dans les Pvds étaient institués par le fait qu'ils étaient stimulés par le besoin d'améliorer la performance des entreprises publiques ou d'arrêter « l'hémorragie financière ». Des stimulants négatifs ont plutôt guidé ce processus, la réduction des déficits et du taux d'inflation ont joué un rôle déterminant. Il existe une volonté manifeste d'abandonner un programme redistributif coûteux

même en s'aliénant à la limite les sources traditionnelles du support politique.

Par contre sur le plan macro-économique, et avec une acuité particulière pour les Pvds, la plupart des auteurs attendent des privatisations qu'elles facilitent la restauration des grands équilibres. Elle est proposée tant par rapport aux objectifs de la stabilisation qu'à ceux de l'ajustement. C'est une condition suffisante pour la retrouver parmi les éléments de la conditionnalité afférente aux programmes des institutions financières internationales. La privatisation offre l'équité comme une alternative de l'équilibre budgétaire à la place d'une augmentation de la dette publique ou encore pire, une augmentation des taxes.

Etant donné la taille du secteur public dans les pays en développement, où il se présente comme le seul employeur le plus important avec un programme de diverses subventions, des prix administrés des produits intermédiaires etc, le potentiel changement macro-économique qu'elle génère est substantiel. La patience gouvernementale avec les entreprises publiques ces dernières années est devenue moins acceptable d'autant que dans les Pvds les conditions économiques ont empiré et les crises sont devenues endémiques. La privatisation peut être vue comme une sorte de réaction pragmatique à ces trois décades d'échecs des entreprises publiques

En plus, le climat idéologique a changé et penche plus vers le secteur privé dans une perspective de restaurer les instruments (liberté concurrentielle, l'efficacité etc.) pour une éventuelle intégration dans le marché mondial.

La floraison des déficits fait que les gouvernements sont moins tolérants des pertes financières et de l'inefficacité économique, bien que les entreprises publiques continuent à entretenir des dividendes politiques.

D'ailleurs les justifications distributionnelles pour les entreprises publiques ont été rarement justifiées. L'essentiel des rationalités normatives pour les entreprises publiques est devenu moins convaincant pour les décideurs, qui probablement maintenant se concentrent plus sur les désavantages du secteur public que ses avantages ou possibilités

réalisables. L'impulsion de la privatisation et la réduction étatique provient probablement en partie d'un effort de dépolitiser ces quelques aspects distributionnels.

En pratique, plusieurs justifications ont été formulées sur le compte de la privatisation. Pour les décideurs politiques des Pvds, l'aspect fondamental pour le dessaisissement des entreprises publiques pour le compte des intérêts privés a été son impact potentiel sur les finances publiques. En plus, cependant elle a été justifiée en terme d'efficacité économique, principalement du côté des donateurs ainsi que des cercles académiques. Ces derniers ont été identifiés au nombre de trois. Les gains en efficacité allocative, ceux générés en efficacité productive et enfin les réductions des inefficiences liés aux « échecs gouvernementaux » (Van De Wall. 1989).

III. LES METHODES DE PRIVATISATION ET LEURS OPPORTUNITES DANS LES PVDS

Les méthodes possibles de privatisation ont été discutées de manière détaillée (Grosfeld and al. 1996). Les biens peuvent être vendus, ou distribués à un prix nul, par exemple par le biais des schémas de bons. Si la décision est prise de vendre, il s'agit de répondre à qui vendre (les actionnaires individuels, les gestionnaires, les banques et fonds mutuels etc.), comment vendre (négociation privée, offre des marchés des titres etc.), quelle forme de participation à adopter etc.

D'autres instruments politiques- comme la concurrence, l'existence d'un système de redistribution- pourraient influencer le choix de la méthode ainsi que l'appropriation de la privatisation. Wortzel and al. (1989) offrent un résumé de plusieurs programmes de privatisation initiés par les pays en développement.

La « petite privatisation » des commerces et des entreprises de services a été réalisée très tôt. Pour le traitement des grandes entreprises, la plupart des pays concernés par ce processus ont initialement envisagé d'avoir recours aux méthodes des pays occidentaux : la vente des entreprises au cas par cas à des investisseurs stratégiques ou au grand

public. Ils entendent faire de la privatisation le moteur d'une politique nouvelle visant à libérer l'initiative et à faire reculer l'Etat.

Les privatisations dans certains pays (en particulier la France) ont intégré la contrainte nationale par la constitution de noyaux durs ou groupes d'actionnaires stables. Elles devaient faire part à la « participation », de sorte que l'actionnariat populaire et salarié soit mis à contribution sur des termes particulièrement favorables. La rationalité de ces politiques peut être basée sur la perception des effets de stimulants pour l'amélioration de l'efficacité de l'actionnariat salarial.

Il existe aussi un désir de compenser les employés pour leur perte potentielle, de rentes provenant sous la propriété publique ou d'influencer la probabilité d'une renationalisation à long terme. Ceci est d'autant plus bénéfique aussi pour l'Etat (Grout 1988).

Une privatisation par quotas avec noyau dur et actionnariat populaire fût inventé. La privatisation par quotas consiste à administrer la mise sur le marché de l'entreprise puisqu'il s'agit d'en organiser par avance l'actionnariat. Une fraction de titres va au noyau dur, les dirigeants de l'entreprise et le trésor choisissent ainsi leurs actionnaires de contrôle. En échange d'un privilège aussi exorbitant, les actionnaires de contrôle s'engagent à conserver leurs titres dans un court laps de temps et paient une légère prime.

Une seconde fraction du capital est cédée dans des conditions avantageuses aux salariés de l'entreprise afin de les associer à la bonne marche de celle-ci et plus fermement d'immobiliser une fraction du capital dans des mains « sûres ». Une troisième fraction, la plus importante, va au grand public dans le cadre d'une offre publique médiatisée. Le succès réel de l'opération dépend de la réussite du placement. Les quatrième et cinquième quotas sont réservés indifféremment aux investisseurs institutionnels.

Des invariants apparaissent d'une vague de privatisation à une autre, soit dans la séquence temporelle de la privatisation, soit dans le choix des entreprises mises sur le marché. C'est ainsi que par exemple que des réseaux de participations croisés étroitement contrôlés ont été inventés (Cohen 1996).

La majorité des pays qui ont entrepris des programmes de privatisation ont connu d'importants retards. En effet, il fallait évaluer les biens, ensuite restructurer les entreprises avant de les proposer au public, à cela s'ajoute l'absence de richesse de la population qui relativise l'objectif des recettes fiscales. Pour les gouvernements, qui sont en prise avec les affres des efforts de la stabilisation, l'augmentation dans les revenus ou la diminution des dépenses a beaucoup plus de considérations que la recherche de l'efficacité économique. Le désengagement pourrait diminuer les dépenses gouvernementales et aider à restaurer l'équilibre budgétaire.

La prétention de faire admettre la supériorité de la production privée de manière à imposer l'existence des gains efficaces liés à la privatisation n'est en fait qu'une revendication basée sur une idéologie et une conjecture. Kay et Thompson (1986) ont suggéré que les gains efficaces issus de la privatisation pourraient en fait être modestes et limités aux réductions en inefficacités reproductibles et régulatrices.

Ils concluent que la faiblesse de l'efficacité peut découler de l'environnement à l'intérieur duquel la firme opère plutôt que de la structure de la propriété. Il s'ensuit que la privatisation dans un environnement non concurrentiel est sûrement nuisible en particulier si la firme concernée est assez réduite pour qu'elle soit inquiétée par une « dépossession ».

Les politiques de privatisation ont été aussi concernées par les sujets du rythme et de séquentialisme tout comme dans l'expansion du secteur public. Les sujets relatifs à ces aspects se réfèrent au rythme et la portée de la privatisation mais aussi à l'opportunité de sa mise en œuvre à l'intérieur de la gamme de l'ajustement structurel et des réformes de stabilisation.

Le point de vue largement exprimé au début de la période de transition dans les pays de l'Est sur ces aspects a été défini par l'approche du « big-bang ». Elle a favorisé une rapide privatisation à travers un plan de privatisation de masse avec un séquentialisme non défini, abandonnant le soin aux nouveaux propriétaires la tâche de la restruc-

turation. Parmi les principaux défenseurs de cette approche on peut citer Lipton et Sachs (1990).

Cette priorité s'explique par le fait que la libéralisation des prix dans une économie étatisée ne pourrait donner de corrects stimulants et que la propriété privée est recherchée à cet effet. Par conséquent il est nécessaire de réaliser très rapidement une masse de propriété privée dans le but de maintenir des firmes à répondre aux signaux des marchés.

La seconde explication se limite à la volonté de maintenir l'Etat en dehors de l'économie de manière à la considérer comme une voie de l'engager à éviter continuellement d'intervenir dans l'activité économique. Enfin la troisième justification est liée à l'absence des droits de propriété clarifiée. L'entreprise de réformes avant la transition a engendré une décentralisation de contrôle qui s'est installée de « facto ». L'absence de clarification des droits de propriété peut être à l'origine d'une « décapitalisation » très diverses par les gestionnaires qui ont « de facto » le contrôle sans que les droits de propriétés ne leur soient significatives.

Malgré le fait que ce processus fût largement accepté par les milieux économiques, n'empêche qu'il a été bloqué politiquement. Les contraintes politiques ont joué un rôle important en bloquant la privatisation de masse (Roland 1992). Une politique plus graduelle de privatisation est en mesure d'éviter de tels inconvénients. Les arguments pour le gradualisme s'appuient sur la présence de distorsions dans un ou plusieurs marchés comme les imperfections du marché du capital, les interventions sur le marché du travail etc, et qui ne peuvent pas être enlevées dans le même temps où le plan de la réforme est annoncée. Outre le fait de servir d'instruments de sélections entre les firmes de telle sorte à assurer une transition sans trop d'heurts, elle constitue un support viable de manière à faciliter l'acceptation de réformes supplémentaires et l'instauration d'un semblant de marché financier (Newbery 1991 ; Edwards et al 1987 ; Murrell 1990 ; Dewatripont et Roland 1992).

Le fait d'accepter que la privatisation puisse réduire les inefficiences productives et régulatrices, ceci replace le débat dans la littérature sur l'importance de ces réductions de sorte qu'elles surviennent sans le concours de diverses mesures de libéralisation. En d'autres termes, le débat à ce niveau consiste à se demander si d'autres réformes sont plus perceptibles que la privatisation pour être à l'origine des réalisations désirées.

Des inefficiences ont été attribuées à la régulation gouvernementale et à la structure du marché beaucoup plus qu'au droit de propriété. L'efficacité du monopole privé est probablement supérieure à celle du monopole public, seulement dans quelle proportion celui-ci pourrait encore dépendre de l'efficacité environnementale régulatrice.

L'introduction de la concurrence dans un monopole statutaire qui ne reflète pas la structure du marché, est en mesure de maintenir des entreprises viables. Elle permet de parvenir à ce que les coûts de production reflètent les coûts marginaux même s'il existe des barrières à l'entrée. L'intervention probable de l'Etat serait d'empêcher un comportement anti-concurrentiel ou prédateur. Par contre dans le cadre d'un monopole naturel, l'Etat doit le réguler ou accepter la tarification monopolistique. L'ouverture commerciale rétablirait la concurrence avec les entreprises privatisées.

La privatisation pourrait être ainsi assimilée à un instrument de politique concurrentielle, et être accompagnée par d'autres mesures qui améliorent la structure du marché. Le séquentialisme propre à chacune se présente comme un sujet critique pour les décideurs dans la mesure où l'une ou l'autre est en mesure de se substituer à l'autre. Seulement, il s'avère qu'on ne peut être catégorique sur ces aspects.

En effet, les défenseurs des réformes des entreprises publiques prétendent que la propriété publique obstrue les réformes de libéralisation et qu'un retour à la propriété privée pourrait facilement aider leur réalisation. Le succès des efforts des privatisations peut bien créer un support pour plus de réformes fondamentales et les rendre plus acceptables politiquement.

Si l'on se réfère à l'évidence des privatisations des pays de l'Est, il apparaît que cela n'est pas aussi évident, car la privatisation n'est pas un prélude à la libéralisation. Kay et Thompson (1986) ont démontré en se rapportant à la privatisation en Grande Bretagne que les gestionnaires se sont constitués en groupe de pressions pour un environnement anti-concurrentiel de sorte à protéger leur position privilégiée après les réformes.

Dans certains exemples, le retrait étatique a servi comme palliatif pour la libéralisation. Le programme britannique de privatisation est en partie la conséquence directe de l'incapacité gouvernementale de réaliser les promesses électorales à réduire les déficits budgétaires et le niveau de taxation ; la privatisation suivant ce point de vue était développé comme un « substitut idéologique » pour les politiques de libéralisation.

Dans les Pvds, les pressions des donateurs à réduire le rôle de l'Etat dans l'économie ont mené plusieurs gouvernements récalcitrants à promouvoir la privatisation plutôt que d'attaquer directement les divers privilèges économiques. Parfois les engagements dans les privatisations ont été menés sans enthousiasme. La Chine a engagé d'importantes réformes économiques dans la gestion des entreprises publiques et a délégué le contrôle des droits de propriété à un niveau local compte tenu des asymétries informationnelles. Elle présente la caractéristique inhabituelle d'une économie qui a réalisé une transition à une économie essentiellement marchande, mais dans laquelle les entreprises étatiques continuent à produire l'essentiel de l'output manufacturier (Naughton 1994). Le retrait étatique peut être considéré comme un instrument de libéralisation.

La privatisation dans les Pvds, assimilée à une part d'un processus plus large d'ajustement structurel, pourrait se révéler comme un sujet politique d'un programme prévisible. Initialement les efforts sont faits à cet effet pour réformer la performance de l'entreprise publique et d'avoir probablement des implications pour la liberté commerciale. La liquidation et la privatisation sont prévues pour les entreprises qui échouent à produire des gains efficients.

Les stimulants négatifs ont guidé leur processus de privatisation. L'abandon des programmes redistributifs onéreux est un important objectif dans les Pvds, même à la limite de la soumission des coalitions traditionnelles des supports politiques.

Ils sont concernés par les réductions de déficits mais ils possèdent d'importantes dettes externes eu égard au PNB, avec un service de dette élevé. La difficulté de maintenir le remboursement et l'accès au capital étranger, la réduction du déficit budgétaire est une mesure pour constituer une perspective plus rapide pour améliorer les finances publiques et réduire l'inflation.

La réduction de cette dernière pourrait protéger les efforts pour développer l'exportation à travers la dévaluation monétaire, de sorte que l'expansion des exportations peut constituer une alternative de remboursement des crédits internationaux. Les déficits des entreprises publiques assument ainsi une signification particulière dans le processus d'ajustement dans les Pvds.

La taille relative des couches à revenu moyen rend difficile la privatisation dans les Pvds difficilement basée sur les petits détenteurs et le « capitalisme populaire » ce qui diminue les conditions d'une irréversibilité du processus et empêche à l'instar des pays développés d'ajouter de nouveaux investisseurs à leurs privé et ce d'autant plus que ces derniers sont restreints.

Cette même circonscription contribue à « l'étroitesse » du marché des capitaux. A cet effet le plus important réside dans le fait que les entreprises augmentent leur capital à travers le système bancaire. Elles ne recourent pas directement aux marchés des capitaux à travers la vente des actions. D'ailleurs plusieurs groupes dans les Pvds préfèrent demeurer privé que de subir la « divulgation » qu'aurait requis les offres d'actions publiques. Le marché des titres n'est pas probablement d'être un important véhicule pour la réalisation de la privatisation.

IV. LES OBSTACLES À LA PRIVATISATION

Les expériences entreprises récemment qui ont fait l'objet de recherches en se référant particulièrement à celle de la Grande Bretagne et plus récemment, les expériences de privatisation dans les Pvds et les pays de l'Est fournissent une réponse aux hypothèses et discussions théoriques.

Les différents travaux ont noté les retards enregistrés entre la réalisation des programmes de privatisations et les intentions qui ont été définies. Ces programmes ont été longs, inégaux et harcelés par des obstacles imprévus. Très peu de pays ont persisté avec un programme ambitieux et compréhensible. Dans plusieurs pays, cependant la privatisation a été limitée à des entreprises publiques de faible importance (dans l'industrie manufacturière et de services) qui possèdent déjà une pratique de propriété privée.

Il faut admettre que la privatisation constitue un aspect nouveau et compliqué. Elle pourrait perdurer dans les meilleurs des cas, cependant une reconsidération des expériences révèle en général à tous les niveaux, deux catégories de contraintes qui ont plus ou moins altéré le processus de privatisation.

Les premières sont liées à un nombre de sujets de réalisation qui sont apparus. Les contraintes techniques sur la réalisation sont reliées à l'une et l'autre déficience propre à l'Etat et l'économie. La privatisation requiert un niveau de capacité administrative acquise par peu de Pvds. D'où la tentation gouvernementale à vouloir établir des structures régulatrices autour des firmes nouvellement privatisées, particulièrement quand elles maintiennent un pouvoir monopolistique où elles sont confinées à exécuter des fonctions sociales spécifiques. Ces sujets sont en mesure de paralyser les programmes de privatisation pour une longue période, ou de compromettre leur confortable réalisation.

Les marchés de capitaux dans les Pvds sont typiquement restreints et incapables d'assister dans le transfert des entreprises publiques au secteur privé. L'étroitesse et la faible régulation ou l'inexistence des marchés des titres font que les importants investissements en équité

sont peu probables. Ceci est d'autant plus grave si l'on se réfère à l'importance de la taille du secteur public dont le secteur financier peut s'avérer incapable d'assurer les capitaux nécessaires. La privatisation prend la forme d'une vente à forfait des biens.

Le plus souvent, les investisseurs adoptent une position « attentiste » du fait de la suspicion attribuée autour du programme de privatisation, mais aussi des promesses gouvernementales non accomplies lors des réformes passées (Alesina et Rodrik 1994). Cet état de fait peut durer jusqu'à ce que des changements régulateurs interviennent sans lesquels les investissements dans les entreprises publiques peuvent ne pas être considérés suffisamment lucratifs.

Les secondes contraintes d'ordre politique sur les réformes gouvernementales ont aidé à ralentir le rythme d'évolution dont elles sont à l'origine des privatisations. Comme l'ensemble des réformes, la privatisation possède des conséquences distributionnelles.

Les contraintes concernent le danger d'un revirement ou l'abandon des politiques données. Eu égard aux effets distributifs, un programme annoncé égalitaire qui en fait induit une forte concentration de richesse autour d'un nombre limité de gens, ou d'une politique qui au lieu de favoriser la population locale finit par favoriser le capital étranger. Elle peut discriminer des groupes sociaux. Les perdants sont en mesure de s'organiser pour contrecarrer la privatisation surtout si l'impact négatif de la réforme est concentré sur un groupe relativement restreint. Les pays qui n'ont pas de tradition de redistribution ne rencontrent pas d'obstacles pour la privatisation.

La privatisation peut avoir un puissant effet sur l'équilibre des pouvoirs entre le secteur public et privé au moins symboliquement. Elle peut être considérée en quelque sorte comme un changement des règles de jeux. Elle mine probablement le pouvoir des syndicats.

L'essentiel de l'opposition au désengagement pourrait être généré à l'intérieur du dispositif étatique et pourrait tourner autour des prérogatives administratives. L'opposition s'est constituée parmi les gestionnaires des entreprises concernés par la privatisation pour s'étendre ensuite aux ministères qui ont en la surveillance. Ils ont la possibilité

soit de la bloquer, de la « surveiller », la « driver » et limiter son impact sur la concurrence et l'efficacité économique. A l'intérieur de l'élite étatique, elle a engendré des conflits amers.

V. CONCLUSION

Il existe actuellement une large revendication pour la privatisation. Elle procure un changement substantiel dans les pays qui étaient caractérisés par de larges secteurs étatiques. Ce changement de direction n'est pas supporté par l'évidence empirique sur la relative performance de l'entreprise publique et de l'entreprise privée. Ceci vise le rôle de la concurrence et supporte le scepticisme au sujet de l'appréciation de la privatisation en dehors de l'environnement concurrentiel. L'évidence empirique suggère que la propriété privée possède des avantages d'efficacité dans des conditions concurrentielles.

Elle n'est pas plus une solution aux problèmes des entreprises publiques que ces dernières ne l'étaient aussi aux problèmes qu'elles étaient censées résoudre.

Il est peu probable que la privatisation pourra dépasser les forces politiques qui minent la production publique. A moins qu'elle ne soit accompagnée par un programme de libéralisation, les effets de privatisation sur l'efficacité économique ainsi que les dépenses gouvernementales seront probablement modestes.

Son impact psychologique peut se révéler plus important, comme un prélude pour davantage de mesures de libéralisation, seulement d'un autre côté les gouvernements entreprennent des privatisations pour empêcher des réformes supplémentaires. La privatisation à grande dimension peut influencer sur l'équilibre intangible entre le pouvoir des secteurs privés et publics. L'opposition populaire pourrait survenir beaucoup plus que ce que l'on peut s'attendre de ses modestes conséquences distributionnelles. C'est à l'intérieur de l'appareil de l'Etat que probablement on retrouve les opposants aux privatisations, un lieu où les pertes de rentes sont évaluées ainsi que les prérogatives.

La distinction que l'on peut faire entre la privatisation et la libéralisation peut à la limite être académique particulièrement pour les pays qui entreprennent des programmes d'ajustement structurels. En effet, ils incorporent une pluralité de réformes politiques dans un temps réduit. Il est difficile de parvenir à des conclusions définitives quant à leurs impacts.

Les deux réformes ont été encouragées ensemble en pratique, d'où la difficulté de distinguer leurs effets relatifs. L'évaluation des politiques spécifiques est fondamentalement ambiguë. En effet, les circonstances politiques sous lesquelles la politique est réalisée peuvent énormément varier, et les résultats sont impossibles à déterminer en l'absence de changement de politique.

Il est difficile d'approuver ou désapprouver les revendications rapportées sur le compte de la privatisation. Seulement ce qui pourrait être réellement concevable c'est qu'au moins dans plusieurs cas, la libéralisation ou la réforme régulatrice est davantage capable de générer davantage des gains en efficacité économique que la privatisation. Dans d'autres cas, la privatisation s'accompagne de ces mesures si elles possèdent un quelconque impact. Il n'existe pas une présomption générale pour que la privatisation soit inévitable pour réussir une procédure de libéralisation ou réciproquement.

La privatisation peut dans certains cas s'avérer être indispensable pour d'autres réformes. Dans d'autres cas, une libéralisation seule peut rendre une subséquente privatisation redondante. Eventuellement dans d'autres cas, la privatisation ne peut être efficace à moins que des mesures de libéralisation ne soient entreprises. L'impact de la privatisation sur l'économie peut probablement s'avérer être modeste si d'autres réformes politiques qui développent la concurrence ne soient aussi réalisées.

BIBLIOGRAPHIE

Alesina A., Drazen A., (1991), Why are stabilisations delayed ?, American Economic Review, Vol.81 (5).

Berthélémy J.C., Dessus S., Varoudakis A., (1996), Convergence et capital humain : Le rôle de l'ouverture commerciale, communication au congrès de l'AFSE.

Bienen H, Waterbury. J., (1989), The Political Economy of Privatization in Developing Countries, World Development, Vol. 17, n° 5.

Cohen E, (1998), Sur les bases et l'évolution récente des services publics, la Documentation française.

Dewatripont M. and Roland G., (1992), The virtues of gradualism and legitimacy in the transition to a market economy, The Economic Journal, Vol. 102. Mars.

Edwards S, Wijbergen S. V, (1986), The welfare effects of trade and capital market liberalisation, International economic review, Vol.27, n° 1.

Grosfeld I, Senik-leygonie. C. (1996), Trois enjeux des privatisations à l'Est, Revue Economique, Vol.47.

Grout, (1988), Employee shares and privatization, The Economic Journal, n° 98.

Jackson M. (1992), La grande privatisation : concepts et pratiques, Revue Economie et Société, n° 4-5.

Kay J. A., Thompson. D. J., (1986), Privatization : A Policy in Search of a Rationale, The Economic Journal, n° 96.

- Leibenstein h. , (1989), Organisational economics and institutions as missing elements in economic development analysis, *World development*, n° 17, n°9.
- Lipton D, Jeffrey Sachs., Privatization in Eastern Europe (1990): «The Case of Poland» *Brookings Papers on Economic Activity*, n°1
- Morin F. (1996), Le modèle français du gouvernement d'entreprise, *Revue Economique*, n° 6.
- Naughton Barry., (1994), Chinese Institutional innovation and privatization from below, *American economic review*, Vol 84, n°2.
- Newbery M.D., (1991), Reform in Hungary : Sequencing and Privatization, *European economic Review*, n° 35.
- Plane P., (1995), La Privatisation dans les Pays en Développement : qu'avons nous appris ? *Revue française d'Economie*, Vol. 7.
- Roland. G.(1994), On the Speed and Sequencing of Privatization and Restructuration, *Economic Journal*, n° 104.
- Santopietro G., Shabman. A., (1992), Can Privatization be Inefficient ? : The Case of the Chesapeake Bay Oyster Fishery, *Journal of Economic Issues*, Vol. 16, n°2.
- Van de Wall. N. (1989), Privatization in Developing Countries : A Review of the Issues, *World Development*, Vol. 17, n° 5.
- Vernon-Wortzel H. and Wortzel. L.H.,(1989), Privatization : Not the only Answer, *World development*, Vol. 17, n° 5.
- Vickers J, Yarrow G., (1991), Economic Perspectives on Privatization, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 5, n° 2.
-